



Droits en cas de partage des allocations familiales

Par **capcroche_old**, le **03/08/2007** à **16:38**

Bonjour,rrnrnJ'ai vécu 11 ans en concubinage et nous avons eu deux enfants. Nous nous sommes séparés il y a 4 ans. Sachant que nous n'avions pas de biens en commun. Lors de la séparation nous n'avons fait appel à aucun avocat, ni à la justice tout s'est réglé à l'amiable. J'ai eu la garde de mes enfants et le père m'a versé une pension de 150 euros pour les deux. Sachant qu'au moment de la séparation je n'avais aucun revenu car je ne travaillais pas. A la rentrée mes deux filles vont vivre avec leur père car j'ai travaillé depuis mais me retrouve de nouveau sans emploi. Il me demande la totalité de la caf et les allocations de logement. Je lui ai dit que je voulais bien pour les allocations familiales mais pas pour le logement. Que me conseillez vous sachant que j'ai élevé mes enfants sans travailler durant quelques années.